

Procès-verbal de la Séance du 1^{er} mars 2022
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt-et-deux, le 1^{er} mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 25 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Nathalie REVERDY, Cécile ROISIN,
Yvan BELEFFI, Daniel BOULLE Stéphane GAUTIER,
Grégoire MARTINI, Line PICAT, Christine PIEGAY

Étaient absents excusés

Laurent BERNARD, Françoise SCHMITT

Étaient absents

Maxence CARRAUD

Avaient donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain par la commune au lieu-dit Les Eyminées

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que par délibérations en dates du 24 novembre 2006 et du 10 juin 2008, la commune envisageait d'acquérir un terrain niveau du carrefour des Eyminées afin d'y implanter un local poubelle.

Cette acquisition n'ayant jamais abouti à l'époque, il convient de régulariser la situation.

Après présentation du document d'arpentage et du plan de vente, et après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- 1- Valide l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée A 1419 pour 292m² (et rappelle que cette parcelle est issue de la parcelle d'origine cadastrée A 357 pour 6 955m²)
- 2- Accepte l'acquisition pour 0,50 € /m², soit un montant total de 146 €
- 3- Précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- 4- Charge Madame le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier
- 5- Prévoit que les dépenses afférentes à ce dossier soient inscrites au budget 2022

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Travaux de rénovation énergétique de la salle péri méridienne : demande de subvention

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle dite péri-méridienne. Elle sert à accueillir les élèves pendant le temps de garderie lors de la pause méridienne, avant ou après le repas des enfants.

Madame le maire rappelle que dans le cadre du Plan Ecole, une subvention départementale de 60 % peut être accordée pour la réalisation de ces travaux.

Aussi, Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	12 295,00 €
Subvention Plan Ecole (60%)	7 377,00 €
Autofinancement	4 918,00 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- 1- Valide de plan de financement présenté ci-dessus
- 2- Charge Madame le maire de déposer la demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Plan Ecole
- 3- Prévoit d'inscrire les dépenses et les recettes afférentes à ce dossier au budget 2022

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Débat d'orientations budgétaires

Madame VILLARINO Régine, Maire, présente les restes à réaliser du budget 2021 et présente les projets d'investissement du budget 2022.

Information n°2

OBJET : Point travaux

Mr Roger GIRAUD, adjoint, informe le conseil des travaux en cours sur la commune :

Les travaux sur captages pour la mise en place du traitement UV sont prévus à partir du 14/03/2022.

Des perturbations sont à prévoir sur le réseau d'adduction d'eau potable le lundi 28/03/2022 en raison des essais poteaux incendie.

Les travaux du château avancent malgré des problèmes d'approvisionnement en matériaux (tuiles, poutrelles ...)

Concernant les terres en dessous du château, le Mont Saint Mury va procéder à un débroussaillage des parties planes envahies par les ronces.

Information n°3

OBJET : Broyeurs volants

Mme Cécile ROISIN, adjointe rappelle que les broyeurs volants seront disponibles sur la commune la semaine du 28 mars 2022, à partir du mardi. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la mairie pour la réservation.

Information n°4

OBJET : Prochains conseils municipaux

Mme Régine VILLARINO, Maire, rapporte au conseil le compte rendu de la réunion avec Isère Fibre et Le Département de l'Isère. Grâce à l'implication de la mairie, la commune de La Combe De Lancey fait partie

des communes les mieux couvertes par le développement de la fibre, avec une couverture à 78 %. La commune va poursuivre les efforts.

Information n°5

OBJET : Prochains conseils municipaux

Mardi 29 mars 2022 à 19h00 : Budget

Mardi 3 ou 10 mai 2022

Mardi 14 juin 2022

Mardi 5 ou 12 juillet 2022

Mardi 13 septembre

Mardi 11 octobre

Mardi 8 novembre

Mardi 13 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30

A La Combe de Lancey, le 1^{er} mars 2022

Nathalie REVERDY

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Reverdy', written over a horizontal line.